

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt six, le mardi trente et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Médiathèque sous la présidence de Patrick GROSJEAN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	18
		Pour : 3
		Contre : 0
		Abstentions : 15

Etaient présents :

Mme CAPON Lindsay, Mme CARON Monique, Mme CARPENTIER Christine, M. DÉGARDIN André, Mme DESCROIX Thérèse, M. DOUBLET Grégory, M. DUBLANCHER Franck, Mme GARDÉ Isabelle, M. GROSJEAN Patrick, M. LANGLET Philippe, Mme LEFRANS Nicole, Mme LENNE Camille, M. NOEL Emmanuel, M. PELLETIER Eric, Mme RAFFRAY Agnès, M. SANTERRE Jacky, M. THOREL Michel, M. TRICOT James

Procurator(s) :

Date de la convocation
26 mars 2026

Etai(en)t absent(s) :

Mme TRAULET Delphine

Date d'affichage
08 avril 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(On)t été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme LENNE Camille

15 AVR/2026
et publication du
21/AVR. 2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Patrick GROSJEAN, Maire, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	340 112,65
- un excédent reporté de :	848 335,24
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 188 447,89
- un déficit d'investissement de :	769 289,81
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	769 289,81

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	1 188 447,89
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	769 289,81
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	419 158,08
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	769 289,81

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Gamaches, le 03/04/2026

le(s) secrétaire(s) de séance

